

## H

- Honoraires*—sur les Bills de Divorce, 85, 86.—Sur les Bills Privés, 60.  
*Huissier de la Verge Noire*—Membres et Officiers placés quelques fois sous sa garde, 104.  
*Huit-Clos*—Tout Membre peut requérir que les étrangers se retirent, 16.

## I

- Impressions*—Toute motion pour l'impression d'un document est renvoyée au Comité des Impressions, 35.  
*Inclinations*—en passant devant le fauteuil ou en entrant, 15.  
*Instructions Royales*—sont publiées à la suite des Règles, 115.  
*Introductions*—des nouveaux Membres, 3.

## J

- Journaux de la Chambre*—transmis chaque jour à Son Excellence, 105.  
 —Reliés annuellement, 106.—Transmis au Bureau Colonial, aux Législatures Impériales et Coloniales, 107, et à certains Etats de l'Amérique, 109.—Compulsés par l'une ou l'autre Chambre, 110.

## L

- Lettres Patentes*—doivent être annexées aux bills pour les ratifier, 59.  
*Listes*—des bills privés et des pétitions renvoyés à des comités, sont affichées dans les couloirs, 74.  
*Lois du Canada*—échangées pour celles des Législatures Impériales et Coloniales, 108.

## M

- Maintien des Membres*—en Chambre, 15.  
*Membres de l'Assemblée Législative*—sont quelquefois les porteurs de Messages, 101.—Ont des sièges réservés en dehors de la Barre, 103.  
*Membres du Conseil Législatif*—élisent l'Orateur, 1.—Prêtent serment, 2.—Restent à leurs places jusqu'à ce que l'Orateur ait quitté